DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_108-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 NOVEMBRE à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-CINQ en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés :
M PERAN Emmanuel donne pouvoir à Mme DUVAL
Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine donne pouvoir à M FEVRIER

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme Minier.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

***

Délibération 2026-108 – Décisions de Madame la Maire – Décisions budgétaires

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Madame la Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 21 mars 2026. Afin de pouvoir procéder au paiement des climatiseurs de l'école maternelle un virement de crédit de 30 000€ a été réalisé de l'opération 104 à l'opération 105 en accord aux délégations transmises au Maire par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_108-DE

Procédure de fongibilité des crédits :

CERTIFICAT RELATIF A L'UTILISATION DE LA PROCEDURE DE FONGIBILITE DES CREDITS - INVESTISSEMENT

CREDITS DISPONIBLES AVANT VIREMENT	
Taux autorisé par le conseil municipal : 2 %	**30 930.22**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Virement des crédits au(x) compte(s) correspondants				
		virement à effectuer		
chapitre/OP/art	disponible	montant	chapitre/Op	article
op.104/2151	97 858.77 €	30 000.00 €	op.105	21312
TOTAUX		30 000.00		

SOLDE DES CREDITS APRES VIREMENT	
SECTION D'INVESTISSEMENT	**930.22**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations.

Le Secrétaire de séance
Mme Cémline MINIER

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL